

TERNAY
Une ville à vivre



**REGLEMENT FINANCIER VALANT CONTRAT
DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

relatif aux paiements du service :

. Restaurants Scolaires

Entre :

Demeurant :

.....

Et la commune de TERNAY représentée par son Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération n° 2022/VI/09/6.4.2 en date du 13 septembre 2022.

Il est convenu ce qui suit :

1 – AVIS D'ECHEANCE :

Le redevable recevra les factures correspondantes indiquant le montant et la date de prélèvement.

2 – MONTANT DU PRELEVEMENT :

Chaque prélèvement représente le montant des sommes dues.

3 – CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE :

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence ou de banque, doit se procurer un nouveau dossier de mandat de prélèvement sur le site www.ternay.fr ou au secrétariat de Mairie.

Il conviendra de le remplir et de le retourner, accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire à l'adresse du secrétariat de Mairie.

Si l'envoi a lieu avant le 30 du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant.

4 – CHANGEMENT D'ADRESSE :

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le secrétariat de Mairie.

Accusé de réception en préfecture
069-216902973-20220914-2022VI09642-CC
Date de télétransmission : 14/09/2022
Date de réception préfecture : 14/09/2022

5 – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL :

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante ; le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il avait dénoncé son contrat et qu'il souhaite le prélèvement pour l'année suivante.

7 – ECHEANCES IMPAYEES :

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté.

L'échéance impayée est à régulariser sans délai auprès du Centre des Finances Publiques.

8 – FIN DE CONTRAT :

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat informe le secrétariat de Mairie par lettre simple avant le 1^{er} août de chaque année.

Fait à TERNAY le

Le Redevable,
(Signature)



Le Maire,

Mattia SCOTTI